

DEMANDE DE SECOND LIVRET DE FAMILLE

Décret n° 74-449 du 15 mai 1974 modifié et arrêté du 1^{er} juin 2006

IDENTITÉ DU OU DES DEMANDEURS

Je soussigné(e) (1) _____

Domicilié(e) à _____

Motif de la demande :

pour le motif suivant (2) :

- Perte, vol ou destruction du premier livret
- Changement dans la filiation ou dans les noms et prénoms des personnes dont l'acte figure sur le livret
- Titulaire dépourvu de livret

Je motive ma demande par les considérations suivantes (3) _____

Conditions de délivrance :

Je sollicite (2) :

- L'Etablissement d'un nouveau livret par reproduction du premier par l'officier de l'état civil de ma résidence, et à cet effet je présente le premier livret en ma possession.
- La reconstitution d'un nouveau livret par les voies prévues à l'article 636 de l'I.G. de l'état civil et remplis à cet effet le questionnaire figurant au verso de la présente.

Je certifie en outre que les renseignements indiqués ci-dessus et (éventuellement) au verso sont exacts.

A _____, le _____
Signature,

(1) Noms en lettres capitales et prénoms.

(2) Cocher d'une croix.

(3) Préciser les motifs de la demande.

QUESTIONNAIRE A REMPLIR
A L'APPUI DE LA DEMANDE D'UN SECOND LIVRET DE FAMILLE
LORSQUE LE PREMIER LIVRET N'EST PAS PRÉSENTÉ

ÉPOUX ou PÈRE	ÉPOUSE ou MÈRE
NOM (1) _____	NOM (1) _____
Prénoms _____	Prénoms _____
(2) _____	(2) _____
(3) _____	_____

ENFANTS

<p>1 Prénoms _____</p> <p>Né(e) le _____</p> <p>à _____</p> <p>(2) _____</p>	<p>2 Prénoms _____</p> <p>Né(e) le _____</p> <p>à _____</p> <p>(2) _____</p>
<p>3 Prénoms _____</p> <p>Né(e) le _____</p> <p>à _____</p> <p>(2) _____</p>	<p>4 Prénoms _____</p> <p>Né(e) le _____</p> <p>à _____</p> <p>(2) _____</p>
<p>5 Prénoms _____</p> <p>Né(e) le _____</p> <p>à _____</p> <p>(2) _____</p>	<p>6 Prénoms _____</p> <p>Né(e) le _____</p> <p>à _____</p> <p>(2) _____</p>
<p>7 Prénoms _____</p> <p>Né(e) le _____</p> <p>à _____</p> <p>(2) _____</p>	<p>8 Prénoms _____</p> <p>Né(e) le _____</p> <p>à _____</p> <p>(2) _____</p>

(1) Nom en lettres capitales.

(2) Mentionner, le cas échéant, la date et le lieu de décès.

(3) Préciser, le cas échéant, la date du divorce ou de la séparation de corps.